



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 6 juillet 2015, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Jean-Denis Patenaude, Martin Sauv , Dany Boyer et MME les conseill res Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la pr sidence du maire. Monsieur Daniel Vinet, directeur g n ral, assiste  galement   la r union.

Ouverture de l'assemblée   20 :00

ADOPTION DES MINUTES

7967-07-2015 Il est r solu unanimement d'adopter le proc s verbal de l'assemblée r guli re du 1^{er} juin 2015.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7968-07-2015 Il est r solu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que propos .

P RIODE DE QUESTIONS

Andr  Champagne :

Qu'arrive-t-il avec le bac   fleurs au coin de la rue Viau ? Il sera relocalis  ailleurs.

Pierre Leli vre : Qu'arrive-t-il avec la p tition concernant la Carri re et sabli re   Mercier ? Elle sera d pos e   la CPTAQ pour appuyer les repr sentations de la Municipalit  concernant la demande de Agr gats Lefebvre.

S'informe des d marches entreprises aupr s du MTQ pour la r fection du rang St-R gis. Rencontre avec le MTQ pr vue au cours de l' t  pour pr parer le d marrage du projet.

Demande l'adoption d'un r glement municipal pour interdire l'utilisation des tondeuses et autres outils apr s 16 :00 les samedis et dimanches.

Daniel Charron : Demande qui va pr senter le m moire   la CPTAQ concernant Agr gats Lefebvre. Le maire et le directeur g n ral.

Michel Grzelak : Moto qui roule trop vite. Demande surveillance polici re.

AVIS DE MOTION / R GLEMENT 377-2015 / BIBLIOTH QUE

7969-07-2015 Mme Marie Meunier donne avis de motion qu'un r glement r gissant les r gles et fonctionnements de la Biblioth que de la Municipalit  de Saint-Isidore sera pr sent    la prochaine assembl e ou   une assembl e subs quente.

BIBLIOTH QUE / POLITIQUE DE PR TS / TARIFICATION



7970-07-2015 Il est résolu unanimement d'établir la politique de prêts ainsi que la tarification pour les services de la Bibliothèque de Saint-Isidore de la façon suivante :

Frais abonnements :	Adultes :	3.00 \$ / année
	Enfants :	0.00 \$ / année
Frais de retard :	Adultes :	0.10 \$ / jour
	Enfants :	0.10 \$ / jour
Maximum de prêts :	Adultes :	8 livres et 5 périodiques
	Enfants :	8 livres et 5 périodiques

BIBLIOTHÈQUE / PROFIL D'USAGER « ÉCOLES ET GARDERIES »

7971-07-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser la création d'un profil d'utilisateur pour les catégories « Écoles et garderies » et d'autoriser un maximum de prêts de 15 livres.

ABAT POUSSIÈRE / VOIE FERRÉE

7972-07-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser l'application d'abat poussière sur une section d'environ 300 mètres de l'ancienne voie ferrée désaffectée à l'arrière des rues Bellefleur et Poupart.

Coût : 1 132.51 \$ (taxes incluses)

JEUX D'EAU / TRAITEMENT DE L'EAU

7973-07-2015 Considérant l'eau ferreuse provenant du puits d'alimentation des jeux d'eau ;

Considérant que l'eau ferreuse rougit la base de ciment des jeux d'eau ;

Il est résolu unanimement d'effectuer un prétraitement à base de silicate de sodium pour l'eau utilisé dans le jeu d'eau et d'autoriser l'achat des équipements nécessaires à la mise en place du traitement.

Estimation des coûts :

Pompe doseuse : ± 1 500.00 \$ + taxes

Silicate de sodium : 800.00 \$ / mois

RÉFECTION CASERNE / MISE À NIVEAU / GILLES LAPLANTE MENUISIER

7974-07-2015 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie et de l'entente avec la Ville de Châteauguay pour la desserte incendie sur le territoire de Saint-Isidore, s'est engagé à mettre à niveau la caserne d'incendie afin de répondre aux nouvelles exigences ;

Il est résolu unanimement d'autoriser l'embauche de M. Gilles Laplante, menuisier, afin d'effectuer les travaux de rénovations au tarif horaire en vigueur au décret.

RÉFECTION CASERNE / MISE À NIVEAU / ACHAT CÉRAMIQUE

7975-07-2015 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie et de l'entente avec la Ville de Châteauguay pour la desserte incendie sur le territoire de Saint-Isidore, s'est engagé à mettre à niveau la caserne d'incendie afin de répondre aux nouvelles exigences ;

Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat de céramique pour la réfection du plancher (± 1 000 pieds²) selon la soumission de Tapis Lanctôt inc. # 5101575 pour un montant de 8 488.60 \$ (taxes incluses).

RÉFECTION CASERNE / MISE À NIVEAU / GESTION AMVECO

7976-07-2015 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie et de l'entente avec la Ville de Châteauguay pour la desserte incendie sur le territoire de Saint-Isidore, s'est engagé à mettre à niveau la caserne d'incendie afin de répondre aux nouvelles exigences ;



Il est résolu unanimement de retenir les services de Gestion Amveco pour l'installation de la céramique selon la soumission # 529-2015 en date du 18 juin 2015 pour un montant de 4 311.56 \$ (taxes incluses).

RÉFECTION RANG ST-SIMON / AUTORISATION 20 000 \$

7977-07-2015 Considérant que le rang St-Simon nécessite des travaux de réparation de la chaussée ;

Il est résolu unanimement d'autoriser des travaux de rapiéçage mécanisés sur le rang St-Simon sous la supervision du directeur des travaux publics, M. Steve Girard, pour un montant maximum alloué de 20 000 \$, financé par le fonds « Carrière et sablières, compte # 81984 ».

URBANISME / PIIA 57 BOYER

7978-07-2015 Considérant que le propriétaire a présenté une demande de permis de construction d'un nouveau garage détaché du bâtiment principal, dossier URB-2015-11 ;

Considérant qu'il existe déjà un garage attaché au bâtiment principal ;

Considérant qu'il n'est pas permis d'avoir deux garages sur le même lot en zone blanche et que le garage existant doit être transformé en agrandissement du bâtiment principal ;

Considérant que la porte du garage actuel devra être enlevée pour se conformer à cette disposition réglementaire ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 11 juin 2015 ;

Il est résolu unanimement d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

D'enlever la porte du garage rattaché au bâtiment principal et de combler l'ouverture par une fenêtre de couleur brun commercial en dessous de laquelle sera construit un petit muret de 30 cm, recouvert d'aluminium, et constituant la base de la fenêtre.

URBANISME / DÉROGATION MINEURE 57 BOYER

7979-07-2015 Considérant la demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage et PIIA # 340-2010 présentée par M. Marc Moreau pour la propriété sise au 57 rue Boyer, lot # 2 867 970 ;

Considérant le rapport de l'urbaniste, dossier # URB-2015-11 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 11 juin 2015 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telle que demandée, à savoir :

« Permettre la construction d'un garage détaché du bâtiment principal d'une superficie de 69.31 m² localisé à une distance de 1.78 mètres du bâtiment principal alors que la distance minimale prescrite entre un garage et un bâtiment principal au règlement de zonage et PIIA # 340-2010 est de 3 mètres, pour empiètement de 1.22 mètres. »

URBANISME / PIIA 53 RUE PESANT / URB-2015-14

7980-07-2015 Considérant le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot # 5 695 445 (ancien lot 5 199 815), numéro civique 53 Pesant ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 11 juin 2015 ;



Il est résolu unanimement d'entériner le projet de construction d'une nouvelle maison unifamiliale sur le lot # 5 695 445 au 53 rue Pesant tel que présenté au dossier URB-2015-14, préparé par l'urbaniste.

CAMION CITERNE / VENTE

La Municipalité a reçu une offre de 10 000 \$ pour le camion citerne ;

Demander à la FQM les adresses courriels de ses membres pour offrir le camion citerne et obtenir une offre d'achat.

MANDAT PRÉLIMINAIRE PROJET « PARC INDUSTRIEL » / RÉGLEMENT EMPRUNT

7981-07-2015 Considérant le projet de terminer les infrastructures d'égouts et d'aqueduc dans la zone industrielle, rue Boyer ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore entend effectuer les travaux et les financer par règlement d'emprunt ;

Il est résolu unanimement de mandater la firme Tetrattech inc., représentée par M. Janick Lemay, ingénieur, afin de préparer les plans et devis sommaire (30%) afin d'obtenir une évaluation des coûts des travaux, l'identification des rues à construire, la longueur en mètres des infrastructures à construire et cela pour fin de règlement d'emprunt.

COMPRESSEUR CENTRE COMMUNAUTAIRE / GUICHET AUTOMATIQUE

7982-07-2015 Considérant le rapport d'inspection de la cie Perfomair inc. ;

Considérant que le compresseur de l'unité de climatisation desservant le guichet automatique est hors d'usage ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le remplacement du compresseur de l'unité de climatisation desservant le guichet automatique à la Bibliothèque – Centre communautaire au coût de 4 400 \$ + taxes (installation incluse).

APPUI UPA

7983-07-2015 Considérant que la MRC de Roussillon compte 14 fermes laitières et une ferme spécialisée dans la production d'œufs, soit près de 8% des entreprises agricoles de la MRC ;

Considérant que ces 15 entreprises agricoles opérant sous le système de gestion de l'offre génèrent un revenu de 6M\$, soit 9% des revenus agricoles de la MRC (MAPAQ – MRC Roussillon) ;

Considérant que ces entreprises agricoles créent des emplois et participent activement au développement économique des villes et municipalités de Roussillon ;

Considérant que le Canada négocie actuellement le Partenariat-Trans-Pacifique (PTP), un accord de commerce incluant 11 autres pays ;

Considérant qu'une entente est imminente et que le Canada subit de fortes pressions pour ouvrir davantage ses marchés sous gestion de l'offre alors que les importations de produits laitiers et de volaille combient déjà 8 à 10 % des besoins canadiens ;

Considérant que les entreprises agricoles sous gestion de l'offre ne reçoivent aucune subvention à la production puisque le prix reçu est basé sur le coût de production des entreprises les plus performantes ;

Considérant que la gestion de l'offre est à la base de la stabilité et de la prévisibilité :

- Des prix et des revenus à la production ;
- Des niveaux d'approvisionnement aux usines ;
- Des revenus et capacités d'investissement des transformateurs ;
- Des prix à la consommation

Considérant que la gestion de l'offre donne accès aux consommateurs à des produits laitiers de grande qualité à des prix comparables à ceux payés par les consommateurs des pays industrialisés qui subventionnent la production agricole ;



Considérant que le Canada a conclu 12 autres accords de libre-échange, incluant l'ALENA, tout en préservant la gestion de l'offre ;

Considérant que l'économie canadienne et la vitalité de nos régions n'ont pas les moyens de perdre ou affaiblir la gestion de l'offre ;

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Isidore fasse appel au gouvernement du Canada, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité et n'accorde aucun accès supplémentaire à ses marchés sous gestion de l'offre dans le cadre de la négociation du Partenariat-Trans-Pacifique.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30-06-2015

7984-07-2015

Il est résolu unanimement que les membres du Conseil accusent réception du rapport budgétaire au 30-06-2015.



COMPTES A PAYER

7985-07-2015 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de juin 2015 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 210 717.04 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

7986-07-2015 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de juin 2015 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 7844-01-2015 pour un montant de 40 113.91 \$.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Daniel Vinet, directeur général